



**Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 28 septembre 2021
Convocation du mardi 21 septembre 2021
Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05, Monsieur Antonio MORAIS, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mmes Alice LE MOAL, Evelyne LAUER, Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît de la RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, adjoints au maire ;

M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, Imane ACHOUR, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Pierre LESPAGNOL, Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI (sauf du point 9.1 au point 10.1) , Mme Alice NORET (sauf au point 6.1), M. Hicham DAD (à partir du point 3.1 sauf du point 4.1 au point 5.5), M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ (à partir du point 2.1 sauf du point 5.5 au point 6.2), conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Monsieur Patrice PINARD représenté par Monsieur le Maire

Monsieur Luc MERCIER représenté par Madame Véronique LORTAT-JACOB

Madame Caroline MERCIER représentée par Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAQUI

Madame Josette de MARVAL représentée par Madame Marie-Jeanne COLOMBO

Monsieur Guillaume PORCHERON représenté par Monsieur Benoît de la RONCIERE

Monsieur Michael ALBOU représenté par Madame Marie-Astrid ALBERT

Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG représenté par Monsieur Alain FOURNIER

Monsieur Jean-Luc BRACHET représenté par Monsieur Paul RIEUSSET

Monsieur Ludovic PLANTÉ représenté par Madame Alice NORET (jusqu'au point 1.3 et au point 5.5 et 6.2)

Etaient absents :

M. Hicham DAD (jusqu'au point 2.1 et du point 4.1 au point 6.1)

Monsieur Ludovic PLANTÉ (au point 6.1)

Mme Alice NORET (au point 6.1)

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté.

I. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Aménagement et exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants rue Antonini- Approbation et lancement de la procédure de délégation de service public

Rapporteur : Madame Marine DEFAUX

Le conseil :

PREND ACTE de l'avis de la commission des services publics locaux au projet de délégation de service public concernant l'aménagement et l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants rue Antonini.

PREND ACTE de l'avis du comité technique au projet de délégation de service public concernant l'aménagement et l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants rue Antonini.

APPROUVE le principe du recours à une concession sous forme de délégation de service public d'une durée de sept ans pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 90 berceaux, rue Antonini.

APPROUVE Les principales caractéristiques des prestations à assurer au titre de la délégation de service public telles que décrites dans le rapport de présentation joint.

AUTORISE Monsieur Le Maire à exécuter la présente délibération et, si besoin, à déléguer ses pouvoirs afin de mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ainsi que tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la future délégation de service public.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour,

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Monsieur LEJEUNE-MENGWANG, Madame Alice NORET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

1.2 Exploitation de la mise en fourrière des véhicules automobiles - approbation de la convention et du choix de délégataire - C 21-002

Rapporteur : Monsieur Georges ROUX

Le conseil :

PREND ACTE de l'avis favorable de la Commission de délégation de service public pour mener les négociations avec les deux candidats.

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire de retenir la société SNCDR, sise, 5 rue Léo Hamon -92230 – Gennevilliers, comme concessionnaire pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale.

APPROUVE le contrat de délégation de service public joint à la présente délibération ainsi que l'ensemble de ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution dudit contrat et l'autorise à déléguer sa signature à cet effet.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour,

3 abstentions : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER,

1.3 Protocole transactionnel – commune de Clichy-la-Garenne / Société Ricoh

Rapporteur : Monsieur Sébastien RENAULT

Le conseil :

APPROUVE les termes du protocole transactionnel annexé à la présente délibération entre la commune de Clichy-la-Garenne et la société Ricoh afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des prestations commandées par la commune et exécutées par cette société qui n'ont pas été payées entre le 1er janvier 2021 et le 30 septembre 2021 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1er.

DIT que la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

Adoptée à l'unanimité

II. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Refonte du dispositif télétravail et adoption de l'accord relatif au télétravail au sein de la collectivité

Rapporteur : Madame Patricia BEHAL

Le conseil :

APPROUVE les dispositions fixées dans l'accord relatif au télétravail, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à signer tous actes relatifs à l'exercice du télétravail au sein de la collectivité.

ABROGE les dispositions de la délibération n°2018/SO4/2.1 du conseil municipal du 25 juin 2018 portant instauration du télétravail au sein de la ville de Clichy-la-Garenne.

DIT QUE la présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour,

3 abstentions : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGARITTER,

III. FINANCES

3.1. Budget principal 2021 – Adoption de la décision Modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Stéphane COCHEPAIN

Le conseil :

ADOpte la Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2021 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- Augmentée de 12 625 375,00 € en section de fonctionnement ;
- Inchangée en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Section	Mouvement	Chapitre	Nature	Fonction	Dépense	Recette
Fonctionnem	Réel	012	64131	020	500 000,00	
			6451	020	140 000,00	
			6453	020	110 000,00	
		Total 012			750 000,00	
		65	65134	428	100 000,00	
			65748	213	50 000,00	
			65888	020	7 374 077,00	
		Total 65			7 524 077,00	
		74	74718	45		420 000,00
			7478221	45		220 000,00
			74788	501		75 000,00
		Total 74				715 000,00
		75	75888	020		8 910 375,00
		Total 75				8 910 375,00
		78	7815	01		3 000 000,00
		Total 78				3 000 000,00
	Total Réel				8 274 077,00	12 625 375,00
	Ordre	023	023	01	4 351 298,00	
		Total 023			4 351 298,00	
	Total Ordre				4 351 298,00	
Total Fonctionnement					12 625 375,00	12 625 375,00
Investisseme	Réel	16	1641	01		-4 351 298,00
		Total 16				-4 351 298,00
	Total Réel					-4 351 298,00
	Ordre	021	021	01		4 351 298,00
		Total 021				4 351 298,00
	Total Ordre					4 351 298,00
Total Investissement						0,00

ADOpte l'annexe IV-B3.1 « Etat des provisions constituées » attaché à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour,

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER Monsieur Ludovic PLANTÉ

1 abstention : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

3.2. Attribution du forfait communal à l'école privée Sœur Marguerite au titre de l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : Monsieur Stéphane COCHEPAIN

Le conseil :

DECIDE l'attribution au titre de l'année scolaire 2020-2021 d'un forfait communal d'un montant de 1141 euros par enfants à l'école Sœur Marguerite,

DIT QUE la contribution de la commune s'applique à tout élève scolarisé dans les classes du premier degré.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget des exercices concernés.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

38 pour,

7 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Ludovic PLANTÉ

3 abstentions : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGARITTER,

1 ne prend pas part au vote : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

IV. SYSTEMES D'INFORMATION

4.1. Appel à projets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » - Approbation de la convention de financement

Rapporteur : Monsieur Sébastien RENAULT

APPROUVE la convention de financement « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuelles annexes, avenants et tout document relatif à la présente délibération.

DIT QUE le cas échéant, la subvention accordée par la région académique de L'Académie de Versailles à hauteur d'un montant maximum de 22 162,50 € sera imputée au budget communal au titre des exercices 2021 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

V. COMMERCE

5.1. Aide à l'embellissement des devantures – Attribution des subventions n° 2

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

AUTORISE le versement des subventions accordées dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures des locaux commerciaux ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de terrasse des locaux commerciaux de la ville pour un montant total de 16 570 € répartis comme suit :

- Enseigne « DELICE DE CHINE » restaurant asiatique
Nature des travaux : Remplacement de la façade, changement de la couleur du store et de l'enseigne.
48 boulevard du Général Leclerc
Montant total des dépenses éligibles : 11 798 € HT
Montant de la subvention : 5000 €

- Enseigne « REGION » bar/restaurant
Nature des travaux : Installation et pose de deux joues au store banne existant avec pose de deux toiles cristales.
44, rue de Neuilly
Montant total des dépenses éligibles : 4200 € HT
Montant de la subvention : 2100 €

- Enseigne « MONCEAUX FLEURS » fleuriste
Nature des travaux : Remplacement du store + achat et pose de nouveaux spots extérieurs
61, boulevard du Général Leclerc
Montant total des dépenses éligibles : 7130 € HT
Montant de la subvention : 3565 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Nature des travaux : Rénovation du mobilier de terrasse (ponçage et mise en peinture)
Montant total des dépenses éligibles : 51.60 €
Montant de la subvention : 2580 €

- Enseigne « LA TULIPE » Café bar restaurant
Nature des travaux : Changement de la toile du store avec pose d'un lambrequin lumineux et pose d'une enseigne en tôle
22, boulevard Jean Jaurès
Montant des dépenses éligibles : 6650 €
Montant de la subvention : 3325 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget de la commune au titre des exercices 2021 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

5.2. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 24, boulevard Jean Jaurès

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 24 Boulevard Jean Jaurès ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour,

3 contre : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER
7 abstentions : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Ludovic PLANTÉ

5.3. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 55, rue de Neuilly

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 55 rue de Neuilly ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour,

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Alice NORET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

5.4. Approbation du cahier des charges de rétrocession des droits au bail du local sis 60, rue de Neuilly

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession des droits au bail du local sis 60, rue de Neuilly
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour,

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Alice NORET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

5.5. Exonération des droits de terrasse pour les commerçants impactés par les mesures liées à l'épidémie de la Covid-19

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

DECIDE d'exonérer les redevances du domaine public dues par les exploitants des terrasses pour la période du 21 janvier 2021 au 19 mai 2021.

Pour bénéficier des dispositions précédentes, l'établissement devra être à jour à la date du début du confinement, du règlement de ses redevances et charges exigibles ou respecter un échéancier le cas échéant. Toutefois si l'établissement présente un retard de règlement ponctuel et de faible montant il pourra bénéficier du dispositif, s'il accepte la mise en place d'un échéancier visant à l'apurement de la dette. Par ailleurs, l'établissement ne devra faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

L'impact financier sera constaté lors de l'établissement des résultats des exercices concernés.

Adoptée à l'unanimité

5.6. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 18, rue de Paris

Rapporteur : Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI

Le conseil :

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 18 rue de Paris ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour,

9 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

VI. CULTURE

6.1. Demande d'adhésion à des réseaux culturels franciliens et nationaux

Rapporteur : Madame Véronique LORTAT-JACOB

Le conseil :

ACCEPTÉ l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) pour une contribution annuelle de 1 188€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

ACCEPTÉ l'adhésion aux Jeunesses Musicales de France pour une contribution annuelle de 90 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

ACCEPTÉ l'adhésion au Paris Jazz Club pour une contribution annuelle de 80 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Mandats spéciaux accordés à deux élus dans le cadre d'un déplacement à Southwark à l'occasion du Remembrance Day

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire délégué et Monsieur Maxence DUCROQUET, conseiller municipal délégué à représenter la Ville lors d'un déplacement à Southwark afin de participer à la cérémonie organisée le 14 novembre 2021.

DIT QUE les frais afférents à cette mission seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

DIT QUE l'engagement des dépenses de la part de Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué et Monsieur Maxence DUCROQUET, Conseiller municipal délégué au sport le cadre de ce déplacement a été préalablement autorisé par ordre de mission signé par Monsieur le Maire.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité

VII. SPORT

7.1. Modification de la délibération n° 2021/SO1/5.1 du 23 mars 2021 relative à l'approbation de la nouvelle tarification des activités de la piscine municipale Gérard Durant – intégration du tarif d'accès aux lignes d'eau pour les classes des établissements secondaires

Rapporteur : Madame Véronique LORTAT JACOB

Le conseil :

ADOpte à compter du 1^{er} octobre 2021 le tarif figurant sur le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal des exercices en cours et suivants.

ABROGE la délibération n° 2021/SO1/5.1 du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

7.2. Approbation d'une convention de sponsoring à conclure avec Madame Sandie LAVERGNE dans le cadre de sa participation aux compétitions nationales et internationales de body fitness en 2021 et 2022

Rapporteur : Madame Véronique LORTAT JACOB

Le conseil :

APPROUVE les termes de la convention de sponsoring ci-annexée à conclure avec Madame Sandie LAVERGNE dans le cadre de sa participation aux compétitions nationales et internationales de Body Fitness en 2021 et 2022.

DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 1 000 euros sera inscrite sur la ligne budgétaire 6574 subvention de fonctionnement aux personnes privées du budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

VIII. PETITE ENFANCE

8.1. Adhésion à la centrale d'achat régionale d'Ile-de-France

Rapporteur : Madame Marine DEFAUX

Le conseil :

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat de la région Ile-de-France,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec la région Ile-de France ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

8.2. Fermeture de la halte-garderie de « la flûte enchantée » et extension de la capacité de son multi-accueil

Rapporteur : Madame Marine DEFAUX

Le conseil :

ACTE la transformation de la crèche « la flûte enchantée », sise 22 bis rue Boisseau à Clichy en multi-accueil et son extension de 60 à 80 berceaux.

DECIDE la fermeture de la halte-garderie « la flûte enchantée » sise 22 bis rue Boisseau à Clichy

Adoptée à l'unanimité

IX. EDUCATION

9.1. Réception des bacheliers 2020-2021 – Remise de récompenses

Rapporteur : Madame Véronique CABASSET

Le conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de cartes cadeaux multi-enseignes d'une valeur de 50 €, 100 € et 150€ et à remettre aux bacheliers clicheois des sessions 2020 et 2021, des récompenses en fonction de leur mention telle que définis ci-dessous :

- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention assez bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 50 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 100 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention très bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 150 €.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

X. SANTE

10.1. Approbation de la convention à conclure entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relative à l'organisation et au financement des activités de protection maternelle et infantile au titre de l'année 2021

Rapporteur : Madame Marie-Astrid ALBERT

Le conseil :

APPROUVE la convention 2021 à conclure entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de PMI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à la présente délibération.

DIT QUE la participation financière départementale, dont le montant s'élève à la somme de 110 590 €, sera imputée au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

10.2.Approbation de la convention entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Clichy relative à l'organisation et au financement des activités du Centre de planification et d'éducation familiale au titre de l'année 2021

Rapporteur : Madame Marie-Astrid ALBERT

Le conseil :

APPROUVE la convention 2021 à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de planification et d'éducation familiale au titre de l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à la présente délibération.

DIT QUE la participation départementale dont le montant s'élève à la somme de 15 276€ sera imputée au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

10.3.Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'Hôpital Bichat relative au fonctionnement du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles

Rapporteur : Madame Marie-Astrid ALBERT

Le conseil :

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et la Ville de Clichy relative à l'antenne du CeGIDD du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine installée dans les locaux du centre de santé Chagall Goüin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à la présente délibération.

DIT que le montant de cette subvention sera versé au budget principal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

XI. URBANISME ET AMENAGEMENT

11.1.Cession à CITALLIOS du terrain bâti sis 24, rue Petit (parcelle cadastrée O n° 19)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

DECIDE de céder à l'euro symbolique à CITALLIOS, dont le siège social est situé 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), le terrain cadastré section O numéro 19, sis 24 rue Petit, d'une superficie de 237 mètres carrés environ, en l'état.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour,

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

1 abstention : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

11.2. Déclassement par anticipation du domaine public de trois parcelles à détacher de la parcelle cadastrée section F n°76 et d'une parcelle à détacher du domaine public non cadastré

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

DECIDE qu'interviendra dans un délai maximum de trois ans la désaffectation effective des parcelles suivantes :

- la parcelle de 191 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp1 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 1 277 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp2 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 47 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp3 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 61 mètres carrés à détacher du domaine public non cadastré figurant sous la référence « DP » sur le plan ci-annexé.

DECIDE le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles suivantes :

- la parcelle de 191 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp1 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 1 277 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp2 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 47 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 figurant sous la référence « F 76pp3 » sur le plan ci-annexé,
- la parcelle de 61 mètres carrés à détacher du domaine public non cadastré figurant sous la référence « DP » sur le plan ci-annexé.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour,

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

11.3. Cession à la copropriété du 1-3 rue du 11 novembre 1918 (ou tout substitué) d'une parcelle de 191 m² à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à la copropriété du 1-3 rue du 11 novembre 1918, ou à tout substitué, d'une parcelle de 191 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tout document y afférent, ainsi que l'acte authentique de vente de ladite parcelle déclassée par anticipation lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2021.

DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

39 pour,

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

11.4. Cession à la copropriété du 2-4, rue du 11 novembre 1918 et à la copropriété du 6-8-10-12-14-16 rue du 11 novembre 1918 (ou tout substitué) de trois terrains d'une superficie totale de 1 385 m² à détacher de parcelles communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à la copropriété du 2-4 rue du 11 novembre 1918 et à la copropriété du 6-8-10-12-14-16 rue du 11 novembre 1918 (ou tout substitué) de trois terrains d'une superficie totale de 1 385 m² à détacher de la parcelle cadastrée section F numéro 76 et du domaine non cadastré.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tout document y afférent, ainsi que l'acte authentique de vente desdites parcelles déclassées par anticipation lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2021.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour,

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ

11.5. Cession à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine de l'immeuble sis 17/19, route d'Asnières (parcelle cadastrale section A numéro 77)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constatant l'annulation de la copropriété sise au 17/19 route d'Asnières.

DECIDE de céder à l'amiable à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine l'immeuble sis 17-19 route d'Asnières cadastré section A numéro 77 moyennant le prix de 4 361 815 € (quatre millions trois cent soixante-et-un mille huit cent quinze euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant la cession de cet immeuble, et tout acte ou document y afférent.

DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

11.6. Avis sur le projet arrêté de Règlement local de publicité intercommunal de Boucle Nord de Seine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

EMET un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Boucle Nord de Seine, tel qu'arrêté par la délibération n°2021/S05/023 du conseil de territoire de l'EPT en date du 24 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

XII. EVENEMENTIEL

12.1. Don de matériels bureautiques déclassés

Rapporteur : Monsieur Sébastien RENAULT

Le conseil :

APPROUVE le don de 10 ordinateurs déclassés du parc informatique de la ville à l'association ACADOMEF.

DIT QUE le matériel sera ensuite donné au lycée Boke Dialloubé par l'intermédiaire de l'association DENTAL SUKAABE BOKE JALLUBE.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Reversement des dons de la 7^{ème} édition « La Clichoise » à la Ligue contre le cancer 92

Rapporteur : Monsieur François MORVAN

Le conseil :

AUTORISE le reversement de l'intégralité des dons récoltés lors de la 7^e édition de la Clichoise au comité de la Ligue contre le cancer 92.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

12.3. Approbation de la convention de partenariat à conclure avec le groupe L'Oréal Groupe- 7^{ème} édition de « la Clichoise »

Rapporteur : Monsieur François MORVAN

Le conseil :

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexé à conclure entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'Oréal Groupe pour la 7^{ème} édition de « la Clichoise »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité

XIII. ADMINISTRATION GENERALE

13.1. Attribution de la protection fonctionnelle à Monsieur Noureddine BENYAHIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle à Noureddine BENYAHIA, à raison des faits ci-avant présentées dans les motifs de la présente délibération.

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels qui ont été engagés par Monsieur Noureddine BENYAHIA, sous réserve qu'ils soient justifiés et qu'ils ne présentent pas un caractère manifestement excessif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote : Madame Evelyne LAUER

13.2. Cession du bail emphytéotique administratif en date du 26 septembre 2015 de l'association CCMC à l'association ACMC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

AUTORISE la cession du bail emphytéotique administratif du 26 septembre 2015 conclu avec l'Association CCMC au profit de l'ACMC représentée par son Président, Monsieur Noureddine BAHRI.

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels qui auraient vocation à être engagés dans le cadre du dispositif susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE la présente délibération sera notifiée au Préfet et affichée dans les conditions de droit commun.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour,

10 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER Monsieur Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK

13.3. Constitution de la société publique locale – approbation des statuts, entrée au capital et désignation des représentants/ acquisition de la péniche Touta

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

DECIDE d'approuver la constitution d'une société publique régie par les dispositions de l'article L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

DECIDE que cette société publique locale aura pour objet de regrouper les moyens juridiques, techniques et financiers destinés à l'acquisition de la Péniche « TOUTA » située sur le territoire de la Commune de Clichy en vue de son aménagement en centre d'activités culturelles, sportives, éducatives, de loisirs et de tourisme.

DECIDE que cette société publique locale est compétente pour effectuer toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, et tous actes administratifs, techniques ou juridiques se rattachant directement à cet objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

FIXE le montant du capital social de la société publique locale à la somme d'un million sept cent mille euros (1700.000 €), divisé en mille sept cents euros (1700€) actions de mille (1000 €) chacune ;

FIXE la répartition du capital social de la manière suivante :

Actionnaires	Capital (€)	% de détention	% de vote
CLICHY-LA-GARENNE	1,000 000	58,82%	58,82%
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	700 000	41,18%	41,18%

DESIGNE : Mme Véronique LORTAT-JACOB, comme sa représentante titulaire à l'assemblée générale des actionnaires ; M. Luc MERCIER comme son représentant titulaire à l'assemblée générale des actionnaires ;

M. Loïc PERON comme son représentant suppléant à l'assemblée générale des actionnaires ; M. Maxence DUCROQUET, comme son représentant suppléant à l'assemblée générale des actionnaires.

ADOpte les statuts de la société publique locale joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents y afférents.

DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal des exercices 2021 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour,

3 abstentions Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGARITTER

13.4. Communication des rapports annuels 2019 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2019 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, ci-dessous :

- Stationnement payant (INDIGO)
- Réseau de chaleur (CEVE)
- Exploitation d'un service d'accueil du jeune enfant (LPCR et La Maison Bleue)
- Stationnement payant (régie directe)
- Halles et marchés (régie directe)
- Funéraire (SIFUREP)
- Electricité et réseaux de communication (SIPPEREC)
- Gaz (SIGEIF)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

- CLIC Clichy-Saint-Ouen
- CITALLIOS
- Eau et assainissement (SEDIF)

13.5. Communication des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil :

PREND ACTE de la communication des actes pris par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 20h40

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie,
réservé à cet usage, le

30 SEP. 2021

Le Maire,

Rémi MUZEAU



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20210930-DSGLC21_08503-AU
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021